

MAIRIE DE LOCMIQUELIC

ARRETE POUR TRAVAUX – AMENAGEMENT GRANDE RUE/ PHASE 1

NOUS, Eric PATUREL, Maire de la Commune de LOCMIQUELIC,

Vu le Code de la Route,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,

Vu le Code des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2213-2/1

Vu la loi du 02 Mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Considérant la nécessité de règlementer la circulation et le stationnement au droit du chantier dans la Grande Rue,

ARRÊTONS

Article 1 :

A compter du 28 octobre 2024 et jusqu'à la fin des travaux, la circulation est interdite dans la Grande Rue, de l'intersection Grande Rue et rue de Verdun et jusqu'à l'intersection de la Grande Rue et la Rue Pierre Brossolette afin d'effectuer des travaux d'aménagement.

Le stationnement est interdit au droit du chantier.

Article 2 :

Mise en place de la signalisation et des déviations par l'entreprise intervenante : **COLAS**.

Article 3 :

La Gendarmerie et la police municipale sont chargées, chacun en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

LOCMIQUELIC, le 15 octobre 2024

Monsieur le Maire,

Eric PATUREL